



## Achat véhicule pour amener ma fille a l'école

Par **natacha44**, le **05/04/2016** à **09:32**

bonjour,

Je suis salariée et j'ai un véhicule de fonction mais il m'est interdit de transporter ma fille de 6 ans pour l'amener a l'école. J'ai du acheter un véhicule perso d'occasion à crédit. Puis je demander une augmentation de pension alimentaire du fait de cet achat. Une participation mensuel qui m'aiderait a rembourser.

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **05/04/2016** à **10:08**

bonjour,

pour modifier la pension alimentaire, il vous faut faire une demande au JAF.

salutations

Par **janus2fr**, le **05/04/2016** à **10:08**

Bonjour,

S'il s'agit bien d'un véhicule de fonction, il est très étonnant que vous ne puissiez l'utiliser pour emmener votre fille à l'école.

Un véhicule de fonction est, normalement, prévu pour l'usage professionnel et personnel.

C'est bien pour cela qu'un tel véhicule vous coute une déclaration d'avantage en nature sur votre paie.

Ne confondez-vous pas avec un véhicule de service ?

Par **natacha44**, le **05/04/2016** à **18:26**

Ah en fait, je ne faisais pas de différence. Ce véhicule qui m'est fourni me sert a travailler, je rempli des distributeurs de friandises. Je pars de chez moi avec et je rentre aussi...pas d'utilisation le soir et week end. Je sais qu'il nous ai interdit de monter qui que ce soit. Je veux juste savoir puisque j'ai maintenant acheter une voiture pour amener ma fille sans problème, si mon ex peut participer au crédit et donc augmenter la pension ? Cette voiture me coute 140 euros mensuel mais je ne m'en sers pratiquement pas. Merci de votre réponse